Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20191025-101019-1-DE Date de télétransmission : 25/10/2019 Date de réception préfecture : 25/10/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 10 octobre 2019

PUBLIE LE : 2 5 OCT. 2019

Délibération n°101019-1 : Approbation du Procès verbal du comité du 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

#### **SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

#### **Présents**

**LE PECQ** Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

### Absents excusés

LE PECQJean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRELE PORT-MARLYOlga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTEMARLY-LE-ROIStéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Nombre de communes		3
QUORUM Déléqués présents		4
<u>Délégués comptant pour le vote</u>		5

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20191025-101019-1-DE Date de télétransmission : 25/10/2019 Date de réception préfecture : 25/10/2019

# SI MONTE-CRISTO / CS -101019-1

**OBJET: PROCES-VERBAL DU COMITÉ DU 28 MAI 2019** 

RAPPORTEUR: Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15;

VU l'article 11 du règlement intérieur du syndicat intercommunal ;

**CONSIDERANT** que le procès-verbal du comité du 28 mai 2019 a été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

## LE COMITE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal du comité du 28 mai 2019.

Fait à Marly-le-Roi, le 2 5 OCT. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 25 0CT. 2019

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT Président du Syndicat Intercommunal

Juan J